



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA VENDÉE

DIRECTION  
DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER  
DE LA VENDÉE

La Roche-sur-Yon, le 29 MAI 2017

Service Urbanisme et Aménagement  
Unité Politique d'Aménagement  
et de Gestion de l'Espace

Dossier suivi par :  
Arnaud SCHERMAN

Tél. : 02 51 44 32 67  
[arnaud.scherman@vendee.gouv.fr](mailto:arnaud.scherman@vendee.gouv.fr)

Le Préfet

à

Monsieur le Président des  
Sables d'Olonne Agglomération  
3 avenue Carnot  
BP 80391  
85108 LES SABLES D'OLONNE Cedex

**OBJET** : Examen par la CDPENAF du projet de mise en compatibilité du PLU de la commune d'Olonne-sur-Mer

**REF** : AS-2017/48

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) a examiné, lors de sa séance du 18 mai 2017, le dossier de mise en compatibilité du PLU de la commune d'Olonne-sur-Mer.

La commission a pris note que cette mise en compatibilité consistait au classement en 1AUEval d'un secteur 2AU, pour **24 ha**, au sein de la ZAC de « la Vannerie 1 ».

Il a été souligné que le projet s'inscrivait dans une logique de développement économique du territoire des Olonnes et se proposait de renforcer son attractivité par l'accueil d'activités mixtes (tertiaires, artisanales...).

Les membres ont pris acte de l'état des lieux des disponibilités foncières économiques dans l'agglomération, lesquelles ne consistaient plus qu'en une dizaine d'hectares, et qu'une étude avait été réalisée sur la question de la concurrence avec les territoires attenants.

La question de l'aménagement du secteur, prévu sous forme d'OAP, a suscité les interrogations de la commission, cette dernière ayant remarqué que l'opération d'aménagement méritait d'être mieux traitée, particulièrement en ce qui concernait la mutualisation des espaces (parkings...) et l'insertion du projet avec l'urbanisme environnant.

Le Commissaire Enquêteur

Claude GRELIER